

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mercredi 15 janvier, François Bayrou a prononcé son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale et le Sénat, marquant une étape cruciale pour son mandat de Premier ministre. Contrairement à ses prédécesseurs, Bayrou a adopté un ton humble et conciliant, reflétant une volonté de rassemblement dans un contexte parlementaire tendu où il doit composer avec une Assemblée sans majorité absolue. Si le discours a esquissé les grandes lignes de l'action gouvernementale à venir, plusieurs thématiques, notamment le budget et les réformes sociales, restent à détailler dans les semaines à venir. Ce style plus mesuré et moins arrogant semble être une tentative de renouer avec les parlementaires de tous horizons et de désamorcer les tensions politiques accumulées. Cependant, en cherchant à ne contrarier personne sur les bancs de l'Assemblée, le Premier ministre est resté vague sur les mesures politiques concrètes qu'il entend mettre en place, notamment en ce qui concerne la réforme des retraites. Nous reviendrons plus en détail sur ce discours dans la suite de cette veille.

Sur la question délicate de la fin de vie, François Bayrou a indiqué que l'initiative législative devait émaner du Parlement, dégageant ainsi le gouvernement d'une responsabilité directe sur ce sujet sensible. Cette prise de position a immédiatement suscité une réaction de Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, qui a exprimé sa volonté de voir ce texte débattu rapidement, dès début février. Cette déclaration met en lumière l'importance que la "majorité" présidentielle accorde à ce débat, qui continue de cristalliser les opinions.

Par ailleurs, les chiffres publiés mercredi 15 janvier par l'INSEE mettent en lumière une tendance alarmante pour la natalité en France. Avec seulement 663 000 naissances enregistrées en 2024, soit une baisse de 2,2 % par rapport à 2023 et de 21,5 % depuis 2010, le pays atteint un niveau historiquement bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'indicateur de fécondité s'établit à 1,62 enfant par femme, bien en dessous du seuil de renouvellement des générations. Le solde naturel, correspondant à la différence entre naissances et décès, s'élève à seulement +17 000, un chiffre particulièrement inquiétant pour la pérennité de notre modèle économique et social. Pourtant, malgré l'ampleur de cette crise démographique, le sujet reste largement absent des priorités politiques. François Bayrou, dans son discours, n'a pas évoqué cette problématique, laissant en suspens une question pourtant essentielle pour l'avenir de la société française.

Ce contraste entre l'urgence démographique et son absence dans le débat politique reflète un manque de prise en compte d'un enjeu pourtant structurant. Alors que la France doit se projeter dans un avenir marqué par le vieillissement de la population, l'absence de mesures concrètes pour encourager la natalité risque d'aggraver les défis sociaux et économiques du pays. Pour retrouver le détail des chiffres publiés par l'INSEE : [INSEE - Bilan démographique 2024](#).

DISCOURS POLITIQUE GÉNÉRALE

François Bayrou, lors de sa déclaration de politique générale, a exposé une série de réformes ambitieuses visant à moderniser le pays tout en renforçant la cohésion sociale. Son discours s'est articulé autour de plusieurs axes majeurs qui touchent des domaines clés tels que la réforme des retraites, la modernisation de l'État, le financement de la vie politique et les institutions démocratiques.

Réforme des retraites

Le Premier ministre a mis l'accent sur la nécessité de relancer le débat sur la réforme des retraites. L'objectif est de parvenir à un consensus national grâce à une concertation élargie avec les partenaires sociaux. François Bayrou a souligné que cette réforme devra garantir la viabilité du système tout en maintenant la justice intergénérationnelle. Cela pourrait inclure un ajustement progressif des âges de départ et un renforcement des dispositifs pour les carrières longues.

Réforme de l'État

Une mesure phare de son programme est la création d'un fonds spécial pour la réforme de l'État. Ce fonds permettra de moderniser les services publics, en investissant dans la digitalisation des processus administratifs et en améliorant la qualité du service rendu aux citoyens. L'idée est de simplifier les démarches administratives et de renforcer la transparence des actions publiques.

Financement de la vie politique

Dans un souci de moralisation et de transparence, François Bayrou a proposé la mise en place d'une "banque de la démocratie". Cette institution aura pour mission de financer les partis politiques de manière indépendante, afin de limiter les influences extérieures et de garantir un fonctionnement démocratique plus sain. Cette mesure vise également à lutter contre les soupçons de corruption et les conflits d'intérêts.

Introduction de la proportionnelle

Sur le plan institutionnel, le Premier ministre a réitéré son engagement en faveur de l'introduction d'une dose de proportionnelle aux élections législatives. Cette réforme, destinée à mieux refléter la diversité des opinions politiques au Parlement, devrait renforcer la représentativité et permettre une meilleure prise en compte des attentes des citoyens.

Priorités budgétaires

Le discours de François Bayrou a également mis en avant des priorités budgétaires concrètes :

- Une augmentation de 3,3 % des dépenses de santé en 2025, principalement pour renforcer les moyens des hôpitaux et des EHPAD, en réponse à la crise des soins.
- Le maintien des postes dans l'Éducation nationale, malgré la baisse du nombre d'élèves, afin de préserver la qualité de

»»

l'enseignement et d'éviter une dégradation des conditions de travail des enseignants.

- La mise en œuvre d'un "taxi anti-optimisation", un dispositif inédit destiné à lutter contre l'évasion fiscale. Ce système vise à renforcer l'équité fiscale et à optimiser les recettes publiques en ciblant les grandes entreprises qui abusent des montages fiscaux complexes.

Transition écologique

Bien que ce ne soit pas le cœur du discours, François Bayrou a évoqué des mesures en faveur de la transition écologique, notamment l'accélération des investissements dans les énergies renouvelables et le soutien à l'économie circulaire. Ces initiatives reflètent une volonté de répondre aux enjeux climatiques tout en créant des opportunités économiques durables.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Le 14 janvier, Julie Delpech, députée Renaissance interpelle la Ministre de la Santé sur l'accès à l'allocation de soutien familial (ASF) pour les familles recomposées avec un parent

Le Député soulève une inégalité liée à l'ASF, qui impacte les familles recomposées avec un parent veuf. L'ASF est supprimée lorsque le parent veuf refonde un couple, partant du principe que le nouveau conjoint prend en charge les enfants. Cette règle peut fragiliser

des familles déjà éprouvées et ne prend pas en compte leur réalité économique.

Il demande les mesures du Gouvernement pour adapter ce dispositif et assurer un traitement plus juste pour ces familles.

Le 14 janvier, Constance Le Grip, députée Renaissance interpelle la Ministre de la Santé sur l'égalité femmes-hommes face aux défis de la maternité et du travail.

La député revient sur les annonces du Président Emmanuel Macron en janvier 2024 concernant le plan contre l'infertilité et les mesures visant à améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Les freins sociaux et économiques à la maternité demeurent une réalité préoccupante pour de nombreuses femmes actives. La maternité reste encore souvent associée à une interruption ou un ralentissement de la carrière professionnelle des femmes. Cette situation est aggravée par la pénurie de modes de garde accessibles et flexibles.

Elle demande comment le Gouvernement entend poursuivre et renforcer le plan contre l'infertilité et sur les mesures envisagées pour développer des solutions de garde accessibles et diversifiées, notamment par un élargissement des places en crèche et la garde à domicile ; ainsi qu'un partage plus équitable des responsabilités parentales et la mise en place d'un congé parental plus attractif et équitablement réparti entre les 2 parents. Enfin, elle demande des précisions sur les étapes prévues pour la mise en œuvre des mesures de soutien à la parentalité. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

→ **Projet de loi de finances (PLF) pour 2025** – rejeté dans son ensemble à l'Assemblée nationale le 12 novembre dernier, puis 1^{ère} partie (recettes), adoptée au Sénat le 1^{er} décembre ; examen de la 2^{ème} partie (dépenses) inachevé le 4 décembre

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Vote solennel sur l'ensemble du PLF en séance publique : jeudi 23 janvier à 14h30

- **Commission mixte paritaire (CMP) : entre le lundi 27 et le jeudi 30 janvier**

→ **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025** – texte de la CMP (accord intervenu le 27 novembre dernier) rejeté à l'Assemblée nationale le 4 décembre dernier

- **Lecture des conclusions de la CMP en séance publique au Sénat : jeudi 23 janvier à 15h30**

- **AN Nouvelle lecture**

→ Examen en commission des Affaires sociales : date à fixer

→ Discussion en séance publique : du lundi 3 février (à partir de 16h) au mercredi 5 février (tard dans la nuit), puis le vendredi 7 février (à partir de 9h) - Date limite pour le dépôt des amendements : jeudi 30 janvier à 17h

- **Sénat Nouvelle lecture**

→ Examen en commission des Affaires sociales : date à fixer

→ Discussion en séance publique : lundi 17 février (sous réserves)

AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

→ **Proposition de loi prenant des mesures d'urgence pour protéger les enfants accueillis en crèches privées à but lucratif** – Déposée le 29 octobre dernier par la députée Céline Hervieu (PS, Paris), puis adoptée en commission des Affaires sociales le 4 décembre

- **AN 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : jeudi 23 janvier à 15h

→ **Proposition de loi visant à plafonner le cumul de prestations sociales en vue de créer une aide sociale unique et à soutenir les familles qui travaillent** – Déposée le 19 décembre dernier par le groupe des députés LR

- **AN 1^{ère} lecture**

→ Examen en commission des Affaires sociales : date à fixer

→ Discussion en séance publique : jeudi 6 février à 15h

En 1 seul article, cette PPL prévoit ainsi de plafonner le cumul de prestations sociales (RSA et aides au logement) à 70 % du SMIC et de rétablir l'universalité des prestations familiales, dans un format similaire à celui qui existait avant 2013, en débloquent le versement des allocations familiales dès le premier enfant.

→ **Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance** – Créée à la suite de l'adoption de la proposition de résolution de la députée Isabelle Santiago (PS, Val-de-Marne), le 9 octobre dernier

- **Audition d'Adrien Taquet, ancien secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles (2019-2022) - Mardi 21 janvier à 16h30**